

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 12 février 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M^{me} Gracia Hamel, agent en assurance de dommages

M^{me} Diane D. Martz, agent en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Claude G. Leduc

RÔLE

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

**François Caron, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages**

N^o: 105996

Plainte n^o 2009-11-03(A)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir réclamé une rémunération ou des émoluments pour des services professionnels non rendus ou faussement décrits (*article 37(13) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288